

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 24 août 2020

Délibération BU_20200824_003

Mise à disposition d'un agent de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre (OPAC 36)

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la convention relative à la mise à disposition de Monsieur Jean-Marc AUDICHON, auprès du service départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu le projet de convention entre l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. La convention, ci-annexée, relative à la mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, d'un agent de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre auprès du SDIS de l'Indre est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Serge DESCOUT